



Perpignan, le 31-12-2013

Participants :

RSP66
HAD Hôpital
Service social Hôpital de Perpignan
MediHAD
EMSP Clinique St Pierre
ESP Médipôle
CSSR St Christophe
ASP L'Olivier
MAIA
ASSAD Roussillon

**Compte rendu de la Rencontre Pluri Professionnelle
sur les pratiques en Soins Palliatifs
du 05/12/2013 au Réseau de Soins Palliatifs 66**

Thème abordé : « La préparation du retour à domicile ».

**Présentation par Mme Nicole JOURDAIN, Responsable Mission PA/PH au Conseil
Général :**

Dispositifs APA, APA d'urgence et APA TRD.
Documents ci-joints (annexes)

L'APA Temporaire de Retour à Domicile (APA T.R.D.) existe uniquement sur le département des Pyrénées Orientales.

10 centres sont agréés (avec un travailleur médico-social de l'établissement qui est formé pour cette APA TRD) ; Voir tableau ci-joint (annexe)

- CLIC de l'Hôpital de Perpignan.
- Clinique Saint Christophe
- La Pinède
- Le Floride
- Supervaltech
- Al Sola
- CSSR Bouffard Vercelli à Cerbere
- Château Bleu

En cours (1^{er} trimestre 2014) :

- Air Mer Soleil à Collioure
- Centre Hélios Marin à Banyuls sur Mer.

Réflexions et questionnements des participants :

La différence entre l'APA en urgence et l'APA T.R.D. semble être le critère d'isolement. Mais si l'aidant ne peut pas aider le patient (présent mais pas aidant) cela peut être pris en compte pour une demande d'APA T.R.D. (avec argumentation).

Question concernant la prise en charge par l'APA de garde de nuit : Possibilité dans le plan d'aide à raison de 50 euros la nuit.

Il est évoqué du travail effectué par l'équipe gériatrique de l'Hôpital de Perpignan avec des rencontres des équipes des Maisons Sociales de Proximité.

Nécessité de rencontrer les équipes des M.S.P. pour échanger sur ses pratiques et établir un partenariat de confiance. Cela permet ainsi de réadapter les outils mis à disposition (par exemple la fiche de liaison ; utilisé entre les services sociaux de l'Hôpital et les M.S.P.)

Il est important de se rapprocher des M.S.P. quand le patient hospitalisé a déjà une prise en charge APA pour notamment vérifier si cette dernière est totalement utilisée (problématique de la « sous consommation » des plans d'aide).

Proposition : Mettre en place des réunions communes (Réseau de Soins Palliatifs 66, EMSP, HAD...) avec les différentes M.S.P. du département.

Problématique de l'évaluation en établissement qui est souvent un peu surévalué par rapport aux besoins à domicile.

Nécessité de définir les besoins à domicile.

Problématique évoqué de patient arrivant en hospitalisation et/ou C.S.S.R. sans aucuns documents administratifs (avis d'imposition....).

Débat sur la question du respect du choix de la personne quand elle veut rentrer à domicile.

Il y a toujours « une pression » sur la décision. Il est ainsi invoqué la pression de la famille lors de la préparation du retour à domicile.

Pour la préparation du retour à domicile, quand il y a déjà des aides en place, la difficulté est d'en avoir connaissance. Cela est importante car « la sortie se prépare à l'entrée ».

Annexes :

- Document sur la procédure administrative de l'APA
- Document le déroulement de la procédure APA (avec l'APA en urgence et l'APA TRD).
- Tableau des organismes agréés APA TRD.

Prochaine rencontre pluri-professionnelle sur les pratiques en soins palliatifs le :

Jeudi 06/03/2013 à 14 h 00 au CSSR Saint Christophe, 21 Allée Aimé Giral à Perpignan

Le thème est à déterminer.

P/Le GCS « RSP66 »,
Le Cadre de coordination

Laurent FONT